

Tableau 3 : Perspectives de la PRP

| | |
|--|---|
| <p>Aménager le dispositif existant</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Assouplir la définition des PP/définir des objectifs complémentaires - Améliorer le suivi de la stabilité de l'insertion, avec l'appui d'organismes extérieurs - Implication des partenaires sociaux dès la négociation et dans le suivi des conventions - Coopération entre DDTEFP, entre acteurs du service public de l'emploi - Fournir plus d'appuis à la décision de l'entreprise, en particulier pour l'organisation des horaires - Prendre en compte les spécificités de certains secteurs |
| <p>Réviser le dispositif existant</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer l'usage de la PRP - Favoriser le passage d'une gestion isolée de la PRP à une réflexion globale sur les conditions de maintien dans l'emploi en fin de carrière - Mettre en place une démarche de branche • Elargir l'accès - Améliorer les conditions de la décision individuelle : information, délai d'adhésion, durée de la convention - Supprimer le critère du temps plein → aménagement/réduction du temps pour les travailleurs âgés • PRP et fin de vie active - Diffuser l'option cotisation sur temps plein - Positionner la PRP vis-à-vis du CATS, d'une éventuelle retraite à la carte - Accompagner un relèvement de l'âge de sortie d'activité par un relèvement de l'âge d'entrée en PRP, ou par l'exigence d'une redéfinition de la gestion des fins de carrière, d'une amélioration des conditions de travail → PRP étape de transition pour l'entreprise |